



SERVICE DE DÉBIT PRÉAUTORISÉ (DPA)

L'Équitable^{MD} et mon ou notre établissement financier ou ont reçu des directives et sont autorisés à effectuer mensuellement des débits de mon ou notre compte bancaire, sous réserve des conditions ci-dessous, aux fins de la collecte des primes comme suit :

1. Renseignements généraux

Numéro de tout contrat :

Nom de la ou du titulaire de contrat

Nom de la ou du cotitulaire de contrat (le cas échéant)

Adresse courriel de la ou du titulaire

Nom des payeurs*

* Si le nom de la payeuse ou du payeur n'est pas le même que celui des titulaires de contrat, veuillez également remplir le formulaire Renseignements sur le tiers (n° 31FR).

2. Renseignements bancaires

Modifier ou établir une nouvelle entente de service de DPA en utilisant :

le numéro du compte indiqué sur le chèque ANNULÉ ci-joint ou dans la lettre d'instructions de la banque (le nom de la payeuse ou du payeur doit figurer sur le chèque)

le compte indiqué sur le chèque initial joint à la proposition

Utiliser l'entente de service de DPA actuel pour le contrat de l'Équitable n° : _____ (un chèque ANNULÉ n'est pas requis)

Note :

- les paiements par compte de marge de crédit ou par carte de crédit ne sont pas des modes de paiement acceptés

3. Renseignements sur les débits

Somme de : _____ \$
(ce montant est réputé être « fixe »)

Date de débit désirée : * _____
(du 1^{er} au 28^e jour chaque mois)

Pour les contrats d'assurance vie et d'assurance maladies graves seulement :

Fréquence des paiements :

retrait unique

mensuelle (du 1^{er} au 28^e jour)

* Cette option n'est pas offerte avec les contrats d'assurance vie universelle puisque la date de débit sera la même que celle de l'anniversaire.

Advenant tout défaut de paiement pour insuffisance de fonds, une nouvelle tentative de prélèvement sera effectuée dans les 2 à 10 jours ouvrables suivant la date de la première tentative de prélèvement. La payeuse ou le payeur est responsable des frais imposés par son établissement financier pour les chèques sans provision.



SERVICE DE DÉBIT PRÉAUTORISÉ (DPA)

4. Renonciation

Aux fins de cette entente, tous les DPA effectués à mon ou à notre établissement financier seront traités comme des retraits personnels de primes d'assurance, comme l'indique l'Association canadienne des paiements dans sa règle H1 sur leur site Web, à l'adresse www.paiements.ca. **Je renonce ou nous renonçons à tout préavis relatif au prélèvement initial, à toute augmentation du débit fixe préautorisé automatique ou à tout changement ayant trait à la date du prélèvement.**

Annulation : la présente entente de service de DPA demeurera en vigueur jusqu'à ce que j'en demande ou nous en demandions l'annulation à l'Équitable. Pour que l'annulation prenne effet avant le prochain débit, l'Équitable doit recevoir tout avis d'annulation par téléphone, par lettre, par courriel ou par télécopieur, à son siège social, au moins dix jours ouvrables avant le prochain débit. Veuillez communiquer avec nous concernant vos droits d'annulation de paiement. (Un spécimen du formulaire d'annulation peut être obtenu à l'adresse www.paiements.ca et devra être dûment rempli et envoyé à votre établissement financier.) J'ai ou nous avons le droit de faire annuler cette entente de service de DPA en tout temps. L'annulation la présente entente de service de DPA n'affectera pas votre contrat ou vos contrats d'assurance de l'Équitable, pourvu que la prime soit réglée au moyen d'un autre mode de paiement, selon la période précisée dans votre ou vos contrats d'assurance.

Recours et remboursement : j'ai ou nous avons certains droits de recours si un débit n'est pas conforme avec les dispositions de la présente entente de service de DPA. J'ai ou nous avons le droit de recevoir le remboursement de tout débit qui n'est pas autorisé ou n'est pas conforme aux dispositions de la présente entente de service de DPA. Pour obtenir de plus amples renseignements sur vos droits de recours, veuillez communiquer avec Paiements Canada ou visiter le site Web www.paiements.ca.

Coordonnées :

Équitable, 1, chemin Westmount Nord, C. P. 1603, succursale Waterloo, Waterloo (Ontario) N2J 4C7

Tél. s. f. : 1 800 668-4095 Tél. : 519 886-5210 Téléc. : 519 883-7404 Courriel : service-individuel@equitable.ca

5. Date et signature

Note : si les débits sont faits d'un compte conjoint, les deux titulaires du compte doivent fournir leur signature si votre établissement financier exige les deux signatures. Toutes les signatures requises pour les débits effectués à partir de mon compte bancaire ou de notre compte bancaire sont incluses sur le présent formulaire de DPA et toutes les conditions indiquées ci-dessus sont comprises et acceptées.

Date (jj/mm/aaaa)

Signature des payeurs

Signature du titulaire de contrat (seulement s'il s'agit d'une personne autre que la payeuse ou le payeur)

Signature du cotitulaire de contrat

Note : si l'entité payeuse est une société, veuillez fournir son nom légal ainsi que la signature, le nom et le titre de la ou du signataire autorisé et le sceau de la société (s'il existe).

Nom légal de la société

Prénom

Initiale du second prénom

Nom de famille

Signature du signataire autorisé ou du fiduciaire

Titre

Date (jj/mm/aaaa)

Prénom

Initiale du second prénom

Nom de famille

Signature du signataire autorisé ou du fiduciaire

Titre

Date (jj/mm/aaaa)

Remarque : l'Équitable ne peut garantir le caractère privé et la confidentialité de tout renseignement transmis par Internet, puisque les communications par courrier électronique sont susceptibles d'être interceptées. En conséquence, l'Équitable ne sera pas tenue responsable de toute perte ou tout dommage que vous pourriez subir si vos renseignements sont interceptés et utilisés à mauvais escient. Si vous préférez nous soumettre vos renseignements par tout autre moyen, veuillez communiquer avec nous au 1 800 668-4095.